

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 02 novembre 2023

<u>Délibération :</u> En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23 Abstention :	N°2023-080 <u>ÉCONOMIE</u> TARIFS 2024 - Commerces Non sédentaires : Marchés, Braderies, Terrasses et Trottoirs
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le jeudi 2 novembre à 18h00,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de La Flotte, Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU, Maire.

Présents :

Monsieur Jean-Paul Héraudeau, Maire, Monsieur Roger Zélie, 1er adjoint, Madame Annie Bergeron, 2ème adjointe, Madame Armelle Lacombe, 4ème adjointe, Monsieur Loïc Sondag, 5ème adjoint, Madame Céline Faillères, Conseillère, Madame Véronique Perrain, Conseillère, Madame Valérie Sureau, Conseillère, Monsieur Lionel Le Corre, Conseiller, Madame Béatrice Constancin, Conseillère, Monsieur Bernard Tivenin, Conseiller, Monsieur Alexandre Racaud, Conseiller, Monsieur Daniel Pinaud, Conseiller, Madame Marie-France Dupeux, Conseillère, Monsieur Mickaël Mercier, Conseiller, Monsieur Patrick Salez, Conseiller, Monsieur Simon-Pierre Berthomès, Conseiller, Monsieur Hugo Favreau, Conseiller.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Véronique BICHON a donné pouvoir à Madame Armelle LACOMBE
Madame Marie GROS a donné pouvoir à Madame Annie BERGERON
Monsieur Hervé BOUCHER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU
Madame Maryse VANOOST a donné pouvoir à Monsieur Lionel LE CORRE
Madame Isabelle MASON-TIVENIN a donné pouvoir à Monsieur Patrick SALEZ

Secrétaire de séance :

Madame Céline FAILLERES

Rapport :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs 2024 des Commerces non sédentaires : Marchés, Braderies, Terrasses et Trottoirs. Les tarifs proposés sont augmentés de 1% arrondi au 10ème par rapport à 2023, pour le « vieux marché », le « marché nocturne », l'occupation du « square 11 novembre 1918 », « la braderie », « le camion vente », « les terrasses et les trottoirs » occupés par les commerçants non sédentaires. Le forfait électricité journalier reste proposé en sus au tarif d'occupation du domaine public.

Délibération :

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-142 du 15 décembre 2022, fixant les tarifs 2023 des commerces non sédentaires, marchés et braderies ;

Vu l'avis favorable du syndicat indépendant des commerçants non sédentaires de la Charente-Maritime du 16 octobre 2023 ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs 2024 des activités commerciales non sédentaires présentes sur le Vieux Marché, le Square du 11 novembre, le Cours Felix Faure ;

Considérant que le domaine public de la Commune est régulièrement sollicité pour l'installation des terrasses et/ou trottoirs d'activités commerciales non sédentaires, et donc, qu'il convient d'en fixer le montant des redevances liées à cette occupation du domaine public ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, décide :

- D'ADOPTER les tarifs 2024 tels qu'ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Forfait électricité / jour (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	monophasé	2,00 €
	triphase	4,00 €

Les dates des périodes sont fixées selon le calendrier suivant :		
Période basse :	4 mois du 01/11 au 31/03	
Période moyenne:	2 mois 1/2 du 01/04 au 14/06 et du 16/09 au 31/10	
Période haute :	3 mois du 15/06 au 15/09	

LES MARCHÉS ET BRADERIES

1. Vieux Marché Abonnement trimestriel	2023	2024
Tarif au ml/ jour/hors électricité		
Période basse (pas de forfait électricité)	Gratuité	Gratuité
Période moyenne	2,60 €	2,60 €
Période haute	4,40 €	4,40 €

2. Volants et commerçants non sédentaires du Cours Félix Faure	2023	2024
Tarif au ml/ jour/hors électricité		
Période basse (pas de forfait électricité)	Gratuité	Gratuité
Période moyenne	2,70 €	2,80 €
Période haute	4,50 €	4,60 €

3. Marché nocturne - Cours Félix Faure	2023	2024
Tarif au ml/ jour/hors électricité		
· Forfait 2 semaines Juillet/Aout :	26,30 €	26,60 €
· Occupation jour	4,30 €	4,40 €
Tarif au ml/quinzaine/ hors électricité		
· Forfait du 1er au 15/09	15,30 €	15,50 €

4. Marché Paysan	2023	2024
Tarif au ml/ jour/hors électricité		
Droit de place	5,00 €	5,10 €

5. Braderies	2023	2024
Tarif à l'emplacement hors électricité		
Droit de place		
* moins de 5ml	36,90 €	37,30 €
* de 5ml à 10ml	41,20 €	41,60 €
* plus de 10ml	45,50 €	46,00 €
Occupation emplacement	5,20 €	5,30 €

6. Camions-vente	2023	2024
Tarif à l'emplacement/hors électricité		
Forfait journalier "Base nautique"	51,00 €	51,50 €

LES TERRASSES ET TROTTOIRS

7. Commerçants non sédentaires	2023	2024
Forfait au m2 / mois / hors électricité		
a) Période estivale (du 15 juin au 15 septembre)		
· Front de Mer	74,70 €	75,50 €
· Trottoirs rues piétonnes	37,70 € le m2	38,10 € le m3
	ou	ou
	45,60 € le m2	46,10 € le m3
	(suivant la rue)	(suivant la rue)
· Front de Mer	51,50 €	52,00 €

b) Période hors saison (16 septembre au 14 juin)		
· Front de mer	15,50 €	15,70 €
· Trottoirs rues piétonnes	15,50 €	15,70 €

8. Attractions	2023	2024
Forfait au m2 / mois / hors électricité		
a) Période haute (du 15 juin au 15 septembre)		
· Front de Mer :	15,20 €	15,40 €
b) Période moyenne (16 septembre au 14 juin)		
· Front de Mer :	10,10 €	10,20 €

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 02.11.2023

*certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de l'affichage le*

Céline Faillères
Secrétaire de séance



Le Maire

Jean-Paul HERAUDEAU

